

ASSOCIATION LEVALLOIS DECOUVERTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Membres
Association Levallois Découvertes
Hôtel de ville, Place de la République
92300 Levallois-Perret

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Par ailleurs, j'ai été informé que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Mise à disposition de moyens par la commune de Levallois-Perret

Personnes concernées :

Madame Isabelle Balkany, vice-Présidente de votre association, également adjointe au Maire de la commune de Levallois-Perret.

Modalités de la convention :

Votre association bénéficie d'une mise à disposition de biens communaux lui ayant été consentis à titre gratuit dans le cadre d'une « convention de mise à disposition de moyens » conclue en date du 15 mars 2005.

Outre des équipements, matériels et agents administratifs, la commune de Levallois-Perret met à votre disposition des locaux pour vous permettre de réaliser l'objet social de l'association, qui sont les suivants :

- Bureaux situés à Levallois-Perret (Hôtel de Ville et avenue du Général de Gaulle) ;
- Club de la Planchette (Levallois-Perret) ;
- Chalet dénommé « Les Abeilles » (Serre-Chevallier).

Paris, le 22 juin 2010

Pierre-Henri Scacchi
Commissaire aux comptes